

## Pour une histoire des noms grecs du Sabbat et de la Pâque

Pelletier, André

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Année 1971, Volume 115, Numéro 1  
p. 71 - 83

[Voir l'article en ligne](#)

### Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

#### Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> ). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

## COMMUNICATION

POUR UNE HISTOIRE DES NOMS GRECS DU SABBAT ET DE LA PÂQUE,  
PAR LE R.P. ANDRÉ PELLETIER.

L'alternance *σάββατα*, *σάββατον* dans la Septante, Philon d'Alexandrie et le Nouveau Testament montre que *σάββατα* y est compris comme un mot grec au neutre pluriel. Toutefois — on ne l'a pas assez remarqué — les textes de l'*Exode* et du *Lévitique* qui promulguent l'institution du Sabbat — nous apprennent quelque chose de plus.

Chaque fois que le mot Sabbat, conformément au modèle hébreu, se trouve en apposition à « septième jour », il apparaît comme le nom propre de ce jour et en outre il est traité comme un mot indéclinable : *τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ, σαββατα* (*Ex.*, xvi, 26 ; xx, 10 ; xxxi, 15 ; *Lév.*, xxiii, 3) *τῷ δὲ ἔτει τῷ ἐβδόμῳ, σαββατα* (*Lév.* xxv, 4, année sabbatique)<sup>1</sup>. On attendait partout le datif. Un document profane du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>2</sup> confirme que *σαββατα* était bien, dans le calendrier des Juifs de parler grec, le nom propre indéclinable du septième jour. Il s'agit de réception de briques livrées par divers briquetiers, du cinquième au onzième jour du mois égyptien Épiph. Pour le septième jour, dans la colonne où doivent figurer les quantités livrées, le réceptionnaire a inscrit simplement *σαββατα*, sans lui donner d'article ni le décliner. On attendait cette fois un génitif de date. Puisque *σαββατα* figure sans déclinaison aussi bien dans ce cahier de réceptions que dans les consignes élémentaires de l'institution du Sabbat transmises par la Bible grecque, c'est de *σαββατα* indéclinable qu'il faut partir pour retrouver le terme sémitique qui lui a servi de modèle. Cette constatation est décisive. Car, d'autre part, nous n'avons à choisir pour ce rôle qu'entre l'hébreu *shabbath*, l'araméen au cas absolu *shabba*<sup>3</sup> et l'araméen au cas emphatique *shabbelha*, prononcé alors *shabbatha*.

Le *Wörterbuch* de Kittel (vii, p. 7) affirme : « Le judaïsme de parler grec dans la Diaspora conserva le mot hébreu et le grécisa en *σάββατον* ». C'est oublier que, pour la formation des noms de fêtes, le grec suit une règle précise : la dérivation avec le suffixe *-yo*<sup>4</sup> : *Ῥολύμπια*,

1. Les noms grecs étudiés ici ne sont pourvus de l'accent que lorsqu'ils sont considérés comme déclinés.

2. Zenon Papyri. Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire, IV (1931), n° 59762.

3. Cf. A. Dupont-Sommer, *Sabbat et Parascève à Éléphantine d'après des ostraca araméens inédits*, Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1950, p. 67-88.

4. Cf. P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien*, p. 57, n° 32.

Πύθια, Ἀττάλεια, etc. Et pour prendre un exemple aussi étranger que *shabbath* au domaine du grec, les Grecs d'Égypte qui adoptèrent le culte local du dieu crocodile Sobk ont inséré sa fête dans leur calendrier, à côté de Δηλίοις, Δημητρίοις, Κηπουρίοις, Στεφανηφορίοις, sous la forme Σουχίοις, comme un datif de Σούχια (*BGU*, I, n° 248, II p. c). Si donc le nom grec du Sabbat avait été formé par hellénisation de l'hébreu *shabbath*, il aurait donné σαββάτια, à quoi s'oppose le témoignage de tous nos documents : manuscrits, inscriptions, papyrus.

Σαββατα se présente, au contraire, comme la transcription régulière de *shabbatha*. Pour la dernière syllabe, il faut insister sur une question d'« orthographe ». On admet d'ordinaire que le *thau* se transcrit en grec par un θ. Mais ce principe, en réalité, n'est pas aussi rigoureux qu'il semble : Ἀκραβατηνή, Χετταῖος, Ἐκβάτανα, Μαδιανῆτις, Νάρβατα représentent des noms sémitiques écrits avec un *thau*. Si l'on objecte que leur forme sémitique ne nous est connue que par des textes postérieurs à l'ère chrétienne, le nom hellénisé de la Vénus syrienne, en tout cas, part certainement d'un plus ancien *Ishthar*, et quand les traducteurs des livres des *Juges*, de *Samuel*, des *Rois*, où le nom paraît sous une forme hébraïsée, ont eu à le traduire, ils ont adopté le nom déjà hellénisé par les Grecs de leur entourage et ils l'ont pris avec son orthographe Ἀστάρτη. Mieux encore, les noms de personnes dérivés du nom même du Sabbat : Sabbataios, Sabbation, Sambataios, etc. sont attestés sur nos inscriptions et nos papyrus aussi bien avec un τ qu'avec un θ<sup>1</sup>.

Quant à la flexion de σαββατα, le type en -α, -ατος ne vivant plus que dans les dérivés verbaux en -μα, on adopta naturellement la déclinaison en -ον. Nous verrons plus loin que des sujets de parler araméen auraient fait un tout autre choix.

Pour le nom de la Pâque, la situation est très simple, puisque, dans un ostracon d'Éléphantine où l'on s'inquiète de la date exacte de la fête, la Pâque est mentionnée à la forme emphatique : *Pascha* (au début du v<sup>e</sup> siècle av. J.-C.)<sup>2</sup>.

Nous constatons ainsi dans la trame d'un texte grec traduit sur un texte hébreu la présence soudaine de deux termes transcrits de l'araméen, alors que dans ce modèle les deux observances figuraient

1. V. A. Tcherikover, A. Fuks et M. Stern, *Corpus Pap. Jud.*, III (1964), Index.

2. Cf. A. Dupont-Sommer, *Sur la fête de la Pâque dans les documents araméens d'Éléphantine*, dans *REJ*, N.S., VII (CVII), 1946-1947, p. 43-51. — La vocalisation en *a* de la première syllabe est garantie pour l'araméen pré-talmudique par la tradition manuscrite des œuvres de Flavius Josèphe, qui, dans les passages où l'on entend donner le nom sémitique de la fête, n'hésite qu'entre *πάχα* et *πάσα*. La vocalisation *pischa* du Talmud, des targums et des Midrashim est le résultat d'une évolution de *a* en syllabe fermée en *i*, que l'on observe aussi dans d'autres dialectes araméens de Palestine. (D'après Jo. Jeremias, *Die Abendmahlsworte Jesu*, 4<sup>e</sup> éd. [1967] p. 10, n. 1.)

en hébreu, comme le garantit notre Texte Massorétique. Pour que des traducteurs patentés aient de la sorte faussé compagnie au modèle hébreu qu'ils avaient sous les yeux, il faut qu'une contrainte extérieure les y ait irrésistiblement forcés : celle du calendrier transmis jusqu'à eux par la tradition orale, qu'eux-mêmes observaient en famille et à la synagogue. S'agissant de calendrier, la nomenclature des fêtes appelait l'emploi du cas emphatique.

Tout cela suppose que les tentatives antérieures d'hébraïsation du calendrier n'avaient réussi à substituer les vocables hébreux *shabbath* et *pesach* aux vieux noms araméens que dans le texte écrit et officiel de la Thorah. Lorsque des communautés juives établies dans des localités où l'on parlait grec avaient à insérer le nom de la Pâque ou celui du Sabbat dans leurs conversations en langue du pays, elles adaptaient spontanément à la phonétique grecque les deux termes araméens qui leur étaient familiers et les écrivaient *πασχα*, *σαββαθα* ou *σαββατα*. Et quand finalement, se constitua à Alexandrie une version grecque officielle, il était trop tard pour créer des termes grecs par hellénisation des termes hébreux du modèle : on garda ceux qui étaient devenus inévitables, *πασχα*, *σαββατα*.

Une résistance aussi manifeste, à l'hébraïsation d'abord, à l'hellénisation ensuite ne peut s'expliquer que par une longue période antérieure de durcissement. Aussi bien, en pareil cas, ne renonce-t-on à traduire que les termes dont on ne comprend plus le sens ou dont on ne sait plus les origines. *Matzoth* et *Soukkoth*, par exemple, dont on avait le sentiment de bien connaître le sens, ont fait l'objet d'une traduction : *ἄζυμα* et *σκηνοπηγία*. Mais on a respecté *Shabbatha* et *Pascha*, justement parce que leurs origines se perdaient dans la nuit des temps.

A défaut de reconstitution historique, voici comment je me représente l'enchaînement des faits. A une époque antérieure à la réforme de Josias, les descendants d'Abraham suivent un calendrier religieux dont la nomenclature est d'origine araméenne. En 622, le texte officiel de la Thorah y oppose des noms hébreux. Mais l'Exil en pays de langue araméenne compromet bientôt la mise en application de ce changement. Effectivement, après le Retour, au <sup>ve</sup> siècle, nous constatons par les Ostraca d'Éléphantine que les Juifs, dans leur correspondance privée, nomment le Sabbat et la Pâque, non pas en hébreu de la Thorah, mais en araméen. A partir d'Alexandre, la langue grecque pénètre en Palestine, où l'araméen judéo-palestinien vivant donne lieu à la transcription en *Σαββατα*, *Πασχα*.

D'autre part, les Juifs qu'on déplace ou qui s'installent spontanément à Alexandrie y arrivent avec leur Thorah en hébreu, qu'ils ne comprennent pas mieux que ceux qui restent en Palestine. Les générations suivantes parlent plus le grec que l'araméen mais conservent

traditionnellement dans la pratique du culte la nomenclature araméenne. Initiées au grec dès l'enfance, elles ont besoin d'une Thorah en grec. Les traducteurs qui l'entreprennent appartiennent à une élite de spécialistes de la Thorah en hébreu ; leur bilinguisme est gréco-hébreu, la *Lettre d'Aristée* (§ 38) insiste sur ce point. Comme tout le monde, ils déclinent à la grecque le nom du Sabbat. Mais quand ils ont à traduire les textes solennels de la promulgation du Sabbat et de la Pâque, comme ces rites se perpétuent dans leurs communautés, ils les désignent par leur transcription grecque, mais, cette fois, sans déclinaison, pour mieux en évoquer l'origine lointaine<sup>1</sup>.

Une fois passés tels quels dans la langue grecque, les deux mots y ont reçu des traitements différents. C'est sans doute le caractère annuel de la Pâque qui a empêché son nom d'être traité comme un pluriel et par conséquent de subir la flexion. On se contenta, au besoin, de lui adjoindre l'article : τοῦ πασχα, τῷ πασχα. Le Sabbat se présentait tout autrement. Il revenait tous les sept jours et comportait un arrêt d'activité dont le rythme avait ses répercussions sur la vie économique des cités païennes où vivaient des Juifs. Inscrire σάββατα sur un registre de commerce justifiait l'absence de livraison ce jour-là.

Le caractère de nom propre du septième jour avait beau se maintenir ainsi dans le calendrier<sup>2</sup>, les textes littéraires traitaient de plus en plus ce nom comme un neutre pluriel déclinable. Ainsi Philon, *Abr.*, 8 : τὴν ἐβδόμην ἣν Ἑβραῖοι Σάββατα καλοῦσιν, mais dans *Mutat*, 260 il écrit : ἐν ἱερᾷ ἐβδόμῃ ἣν σάββατον καλεῖ (Μωυσῆς) et dans *Spec.*, II, 86 : ἐβδόμη τε γὰρ πᾶσα ἡμέρα ἱερά, τὸ καλούμενον παρ' Ἑβραίοις σάββατον, etc. A cet égard, le témoignage de Josèphe *AJ*, I, 33 est d'autant plus instructif qu'il insère le nom propre du Sabbat dans un contexte où il l'entoure de trois équivalents purement explicatifs : « Moïse dit que l'univers a été produit en six jours mais que le septième jour (Dieu) s'arrêta et se reposa de ses travaux. C'est pour cela qu'à notre tour nous faisons relâche de nos labeurs tout ce jour-là et que nous l'appelons Sabbata. Or le nom, en langue hébraïque, veut dire cessation ». Τῇ δὲ ἐβδόμῃ ἀναπαύσασθαι (θεόν)

1. La tradition juive en avait conscience, et elle y tenait. Ainsi, à l'occasion de l'offrande des prémices (*Deut.*, XXVI, 5) : Le prêtre recevra la corbeille de ta main et la déposera devant l'autel de Yahvé, ton Dieu, et tu diras : ' Mon père était un Araméen nomade qui descendit en Égypte'... »

2. Rappelons que la semaine juive n'a de nom propre que pour le septième jour ; les autres jours sont désignés par leur numéro d'ordre — que le calendrier liturgique romain a conservé : le lundi y est appelé *feria secunda* et ainsi de suite jusqu'à *feria sexta* — « Parascève », attesté par les ostraca d'Éléphantine (reconnu par A. Dupont-Sommer, dans *Sabbat et Parascève à Éléphantine*) et le N.T., n'est pas un nom propre, mais une désignation populaire de ce jour où l'on a des préparatifs à faire, ce qui valait aussi bien pour le Sabbat que pour une autre solennité.

καὶ λαβεῖν ἀπὸ τῶν ἔργων ἐκχειρίαν, ὅθεν καὶ ἡμεῖς σχολὴν ἀπὸ τῶν πόνων κατὰ ταύτην ἄγομεν τὴν ἡμέραν, προσαγορεύοντες αὐτὴν Σάββατα. Δηλοῖ δὲ ἀνάπαυσιν κατὰ τὴν Ἑβραίων διάλεκτον τοῦνομα. Mais ailleurs, *AJ*, xii, 259 : (les Samaritains) ἔθος ἐποίησαν σέβειν τὴν παρὰ τοῖς Ἰουδαίοις λεγομένην τῶν σαββάτων ἡμέραν.

Chez les auteurs du Nouveau Testament, si étroitement liés à des milieux juifs, on ne trouve déjà plus trace de Σαββατα indéclinable. Même quand ils emploient le mot comme nom propre, ils le traitent en pluriel neutre déclinable. *Mt*, xxviii, 1 : ὅψε δὲ Σαββάτων ... τῇ ἐπιφωσκούσῃ εἰς μίαν Σαββάτων et *Jo*, xx, 19 : οὔσης οὖν ὀψίας τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ τῇ μιᾷ Σαββάτων.

Mais il est remarquable que les évangiles synoptiques aient un datif σάββασι, qui ne répond plus au σαββάτοις de la Septante. Ils reflètent les milieux palestiniens, pour qui l'araméen est une langue vivante. Σάββατα évoquant pour eux le groupe nominal *shabbatha-shabba*, ils lui appliquaient la déclinaison en -α, -ατος, dat. plur. σάββασι. Alors que les Septante avaient créé pour le nom du Sabbat une déclinaison ne comportant aucune trace d'influence de l'araméen, les Synoptiques écrivent comme des sujets de langue araméenne parlant aussi le grec<sup>1</sup>.

Comme on s'y attend, la Vulgate se contentera de translittérer le grec et d'appliquer la déclinaison latine : *Sabbatum*, *Sabbati*, *Sabbato* ; *Sabbata*, *Sabbatorum*, *Sabbatis*.

Ici encore il faut comparer avec le sort du mot πασχα. Partout dans le Nouveau Testament ce nom est employé avec tous les cas de l'article. Un seul passage conserve le traitement archaïque du nom propre, *Luc*, xxii, 1 : Ἡγγίζεν δὲ ἡ ἑορτὴ τῶν ἀζύμων ἡ λεγομένη Πασχα, καὶ ἐζήτουν οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ γραμματεῖς τὸ πῶς ἀνέλωσιν αὐτόν. Ce passage affecte de reproduire — donc d'avoir pu connaître — les *ipsissima verba* de ces réunions à huis clos où l'approche de la fête créait le principal obstacle à l'arrestation du prophète encombrant. Le parallèle de *Marc*, xiv, 1-2 : Ἦν δὲ τὸ πάσχα καὶ τὰ ἀζυμα μετὰ δύο ἡμέρας, pure notation chronologique du narrateur, ne comporte pas cette évocation. Pour πασχα, la seule originalité de la Vulgate sera de distinguer la fête, Pascha, Paschae, au féminin singulier (*Mt*, xxvi, 2 ; *Luc*, ii, 41 ; *Jo*, xviii, 39) et la victime pascalle, toujours au neutre singulier : *Mt*, xxvi, 17 et 18 ; *Mc*, xiv, 14 ; *Luc*, xxii, 11 et 15 ; *1 Cor.*, v, 7 : *Pascha nostrum immolatus est Christus*.

Au vocabulaire du Sabbat que l'on vient d'examiner, le Nouveau Testament ajoute σαββατισμός, parent du σαββατίζειν de la Septante. C'est dans un passage de l'*Épître aux Hébreux* où l'on tient à

1. Cf. le Palestinien Méléagre de Gadara (début du dernier siècle av. J.-C.) dans une épigramme où cette forme de datif est garantie par la métrique. (*Anthol. Palat.*, V. 160.)

distinguer de l'observance juive le grand Sabbat que Dieu prépare à ses élus (*Héb.*, iv, 9) : « Si Josué avait introduit les Israélites dans ce repos (εἰ . . . κατέπαυσεν), Dieu n'aurait pas, dans la suite, parlé d'un autre jour. Un repos sabbatique reste donc en réserve pour le peuple de Dieu » : ἄρα ἀπολείπεται σαββατισμός τῷ λαῷ τοῦ θεοῦ. Dans ce sens, on peut dire que le mot est spécifiquement chrétien et l'on comprend que chez Jérôme et Augustin il ait été simplement translittéré<sup>1</sup>.

Ce pourrait bien n'être là qu'une des spécialisations d'un mot en usage dans des milieux très divers. Il se lit, en effet, chez Plutarque, *De Superstitione*, 3. Pour donner une idée des pratiques étranges en usage chez certains de ses contemporains, Plutarque énumère : πηλώσεις, καταβορβορώσεις, σαββατισμούς, ῥίψεις ἐπὶ πρόσωπον, αἰσχρὰς προκαθίσεις, ἀλλοκότους προσκυνήσεις, se couvrir de boue, se vautrer dans la fange, observer des pratiques de sabbats, se jeter la face contre terre, s'accroupir de façon indécente, se prosterner bizarrement<sup>2</sup>. Dans ce contexte, le superstitieux imite quelque une des observances de détail en vigueur chez les Juifs à l'époque, et qui pouvait, aux yeux de Plutarque, mériter sa place dans cette énumération entre καταβορβορώσεις et ῥίψεις ἐπὶ πρόσωπον. Plutarque, qui connaît aussi le Sabbat comme nom de calendrier : σαββάτων ὄντων (*Ibid.*, 8) emploie ici, à bon escient, le nom d'action, et il montre à cette occasion que le vocable est connu de son temps. Car, pour écrire cet ouvrage, il s'est documenté sur les pratiques de sorcellerie. Les recueils de recettes magiques foisonnaient. Rien qu'à Éphèse, au temps de saint Paul, on en trouva assez pour allumer à l'improviste une sorte d'autodafé sur la place publique (*Actes*, xix, 19). D'après les échantillons qui nous restent de ce genre de littérature (papyrus magiques, amulettes, « défixions »), on peut constater que les emprunts au vocabulaire grec du culte juif, dont la Septante nous a conservé l'essentiel, y sont nombreux. Le goût du mystère faisait rechercher, en effet, les expressions qui gardaient jusque dans leur forme hellénisée une physionomie exotique. Notre σαββατισμός, il est vrai, ne figure pas dans la Septante. Mais c'est à peine une conjecture que d'admettre dans l'homilétique des rabbins hellénistes,

1. Augustin, *De Civ. Dei*, 22, 30 (*Corpus Christianorum*, series latina, XLVIII, p. 865) : « Ipse etiam numerus aetatum, ueluti dierum, si secundum eos articulos temporis computetur qui scripturis uidentur expressi, iste sabbatismus euidentius apparebit ». Même emploi chez Jérôme, *In Esaiam*, XVI, cap. 58, 13 (*Corp. Chr.*, ser. lat., LXXIII A, p. 675, l. 45).

2. C. Spicq, dans son commentaire de l'*Épître aux Hébreux* (II, 1963, p. 84) regarde σαββατισμός dans ce passage de Plutarque comme « incertain... ; βαπτισμός ? ». J'ajouterai que la conjecture avait déjà été proposée par Bentley, suivi par Bernardakis, mais écartée ensuite par G. Abernethy (*De Plutarchi qui fertur De Superstitione libello*, Diss. Inaug., Königsberg, 1911, p. 17). Paléographiquement, en effet, il semble plus difficile d'expliquer le passage de βαπτισμός à σαββατισμός que l'inverse.

pour commenter le σαββατιζειν de l'*Exode* et du *Lévitique*, à côté de ἀνάπαυσις, ἐκεχειρία, σχολή (*supra* Josèphe, *AJ*, I, 33) le nom d'action σαββατισμός.

C'est d'un emploi oral de ce genre en milieu juif que les sorciers — qu'ils fussent eux-mêmes juifs ou non — l'auront emprunté. Plutarque alors aura pu le lire dans quelque'un de leurs grimoires. Quant à l'auteur de *Héb.*, IV, 9, de toute façon, il n'aura pas eu besoin des livres de sorcellerie pour s'approprier un terme si apte à figurer dans un commentaire de l'institution du Sabbat.

La Septante a bien donné habituellement aux observances juives des équivalents préexistants dans le monde grec et qui constituent, à proprement parler, des traductions. Mais pour les noms des deux observances, alors spécifiquement juives, Sabbat et Pâque, ses auteurs se trouvaient liés par l'usage, déjà solidement établi dans les communautés juives, de la transcription grecque faite sur l'araméen dès une époque ancienne. Ce fait de langue illustre la haute antiquité de ces deux observances parmi les descendants d'Abraham.

Dans la suite, le passage au latin s'effectua mécaniquement par pure translittération d'un alphabet à l'autre. On eut ainsi Sabbata et Pascha, d'où sont venus directement les mots français. De la sorte, si nous parlons aujourd'hui de Sabbat et de Pâque, ce n'est pas parce que se sont multipliées dans ce dernier siècle les éditions imprimées et les traductions savantes de la Bible hébraïque, mais parce que, dès la haute époque hellénistique, des Juifs de parler grec, au lieu de chercher à helléniser les noms de ces fêtes à partir du texte hébreu de la Loi, ont conservé les termes d'une tradition immémoriale, où l'araméen avait déjà résisté à l'hébraïsation. Leurs transcriptions sont ainsi le seul intermédiaire entre la Vulgate latine d'où dérivent nos mots de Sabbat et de Pâque et les vocables araméens dont les origines lointaines nous restent obscures.

Dans la mesure où le Nouveau Testament se référait au calendrier juif, il ne pouvait que conserver intacts ces noms traditionnels de la Pâque et du Sabbat. Du jour où il eut à exprimer une perspective de salut étrangère à l'idée du sabbat de la Loi juive mais qui se présentait comme sa projection dans l'éternité, il chercha un terme de la même famille que Σάββατα et qui s'en distinguât pourtant expressément ; σαββατισμός, probablement déjà connu de l'homilétique juive, a dû simplement être doté d'une signification nouvelle.

\* \* \*

M. André DUPONT-SOMMER intervient après cette communication.



Il souligne l'intérêt de la recherche entreprise par le R.P. Pelletier au sujet de l'histoire des noms grecs du sabbat et de la pâque ; il semble, toutefois, que, sur plusieurs points essentiels, les vues de l'auteur appellent de graves réserves :

1<sup>o</sup> Le R.P. Pelletier, dès le début de son exposé, déclare (p. 71) : « Chaque fois que [, dans la Septante (*Exode* et *Lévitique*),] le mot Sabbat, conformément au modèle hébreu, se trouve en apposition à « septième jour », il apparaît comme le nom propre de ce jour et en outre il est traité comme un mot indéclinable : τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ, σάββατα . . . , τῷ δὲ ἔτει τῷ ἐβδόμῳ, σάββατα. On attendait partout le datif ». Il allègue quatre exemples pour la première citation (*Ex.*, xvi, 26 ; xx, 10 ; xxxi, 15 ; *Lév.*, xxiii, 3), un exemple pour la seconde (*Lév.*, xxv, 4, où il s'agit non du sabbat hebdomadaire, mais de l'année sabbatique). Tel est le point de départ d'où découle toute sa démonstration.

Il y a là malheureusement une méprise, une grave méprise : dans les cinq exemples allégués le mot σάββατα n'est nullement en apposition à « septième jour », à « septième année », mais il est tout simplement au nominatif : pour le traducteur de la Septante, ce mot se trouve là en fonction de sujet ou de prédicat, dans des propositions nominales, et non point en apposition à un datif. Les citations de la Septante telles que les présente le R.P. Pelletier sont involontairement et malencontreusement tronquées. Il faut absolument rétablir le contexte : *Ex.*, xvi, 26 : τῇ δὲ ἡμέρᾳ σάββατα, ὅτι οὐκ ἔσται ἐν αὐτῇ « au septième jour c'est le sabbat, car il n'y aura pas (de manne) en ce (jour-)là »<sup>1</sup> ; *Ex.*, xx, 10 : τῇ δὲ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ σάββατα Κυρίῳ τῷ Θεῷ σου « mais au septième jour c'est un sabbat en l'honneur du Seigneur ton Dieu »<sup>2</sup> ; *Ex.*, xxxi, 15 : τῇ δὲ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ σάββατα, ἀνάπαυσις ἁγία τῷ Κυρίῳ « mais au septième jour c'est un sabbat, un repos consacré au Seigneur »<sup>3</sup> ; *Lév.*, xxiii, 3 : καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῇ

1. Le texte hébreu massorétique tel qu'il est ponctué invite à traduire : « mais au septième jour, (qui est) le sabbat, il n'y aura pas (de manne) en ce (jour-)là ». Les traducteurs modernes, laissant de côté à juste titre la ponctuation massorétique, laquelle est secondaire et tardive et souvent de faible valeur critique, interprètent généralement de la façon suivante : « mais le septième jour, c'est le sabbat ; il n'y en aura pas ce jour-là » (Bible du Centenaire, chanoine Émile Osty, etc.). Telle était aussi anciennement, en écho à la traduction de la Septante, l'interprétation de la Vulgate : *in die autem septimo sabbatum est Domini, idcirco non invenietur* ; cf. Pešitto (version syriaque de la Bible) : « mais le septième jour, c'est le sabbat (*šabto hī*), il n'y en a point en ce (jour-)là ».

2. Le texte massorétique se traduit comme suit : « mais le septième jour est un sabbat en l'honneur de Yahvé ton Dieu » ; cf. Vulgate : *septimo autem die sabbatum Domini Dei tui est* (noter le nominatif *sabbatum*) ; Pešitto : « mais le septième jour, (c'est) le sabbat en l'honneur du Seigneur ton Dieu ».

3. Le texte massorétique porte exactement ceci : « mais au septième jour c'est un sabbat de repos (*šabbat šabbāt ōn*) consacré à Yahvé » ; cf. Vulgate : *in die septimo sabbatum est, requies sancta Domino* ; Pešitto : « mais au septième jour c'est (*hī*) un sabbat, un repos consacré au Seigneur ».

ἐβδόμη σάββατα ἀνάπαυσις κλητὴ ἁγία τῷ Κυρίῳ « mais au septième jour c'est un sabbat, un repos qu'on appelle consacré au Seigneur »<sup>1</sup> ; *Lév.*, xxv, 4 : τῷ δὲ ἔτει τῷ ἐβδόμῳ σάββατα ἀνάπαυσις ἔσται τῇ γῇ, σάββατα τῷ Κυρίῳ « mais à la septième année ce sera un sabbat, un repos pour la terre, un sabbat en l'honneur du Seigneur »<sup>2</sup>.

2° Dans le papyrus Zénon n° 59 762, qu'allègue le R.P. Pelletier, le mot Σάββατα n'est pas davantage traité comme un nom propre indéclinable ; après le signe ζ, indiquant le « septième » jour (du mois égyptien Êpiph), l'auteur du compte inscrit le mot « sabbat » pour expliquer qu'il n'y a point en ce jour-là de livraison de briques. On n'a point à attendre ici un génitif de date ; le mot « sabbat », qui est tout seul, peut fort bien être au nominatif, comme sujet d'une phrase elliptique : « (ce jour-là, c'est) le sabbat », et par conséquent tout travail est suspendu.

3° Le R.P. Pelletier, à la p. 74, déclare : « quand ils (les traducteurs de la Septante) ont à traduire les textes solennels de la promulgation du Sabbat et de la Pâque, ... ils les désignent par leur transcription grecque, mais, cette fois, sans déclinaison, pour mieux en évoquer l'origine lointaine ». Une telle affirmation est difficilement soutenable : les traducteurs du Pentateuque, en nombre de textes concernant la promulgation du Sabbat, non moins « solennels » que ceux qu'allègue le R.P. Pelletier, ne considèrent nullement le mot σάββατα comme indéclinable, et on trouve aussi bien les formes du génitif et du datif, σαββάτων et σαββάτοις<sup>3</sup>, que la forme du nominatif et de l'accusatif σάββατα. Voici, par exemple, le début du texte de l'ordonnance du Décalogue (texte solennel entre tous) concernant le Sabbat (*Ex.*, xx, 8) : μνήσθητι τὴν ἡμέραν τῶν σαββάτων ἁγιάζειν αὐτήν « Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier » ; il faut souligner que cette phrase, où le mot σαββάτων est clairement un génitif, est strictement liée à l'une de celles qu'allègue le R.P. Pelletier (*Ex.*, xx, 10) pour prouver que σάββατα est indéclinable : elle fait partie du même passage, du même « document », et elle est manifestement du même traducteur. Dans le *Deutéronome*, chap. v, là

1. Texte massorétique : « mais au septième jour c'est un sabbat de repos (*šabbat šabbâ-<sup>th</sup>ôn*), une sainte assemblée » ; cf. Vulgate : *dies septimus, quia sabbati requies est, vocabitur sanctus* ; Pešitto : « mais au septième jour ce sera (*téhwé*) un sabbat et un repos consacré au Seigneur ».

2. Texte massorétique : « mais à la septième année ce sera (*yihyé*) un sabbat de repos (*šabbat šabbâ<sup>th</sup>ôn*) pour la terre, un sabbat en l'honneur de Yahvé » ; cf. Vulgate : *septimo autem anno sabbatum erit terrae, requietionis Domini* ; Pešitto : « mais la septième année sera un sabbat des sabbats pour la terre, et ce sera pour vous un sabbat en l'honneur du Seigneur ».

3. On rencontre aussi dans la Bible grecque σάββαον (*I Macchabées*, II, 38). Comparer *πρόβαον*, dat. pl. de *πρόβατον* « brebis » (cf. J. H. Moulton et W. F. Howard, *A Grammar of the New Testament Greek*, 1929, p. 128).

où est présentée une autre recension du fameux Décalogue, on trouve τὴν ἡμέραν τῶν σαββάτων (v. 12 et v. 15), à côté de σάββατα au nominatif (v. 14). Se rappeler encore, pour s'en tenir au seul Pentateuque : au génitif, *Ex.*, xxxv, 3 : τῇ ἡμέρᾳ τῶν σαββάτων, *Lév.*, xvi, 31 et xxiii, 32 : σάββατα σαββάτων, xxiii, 15 ἀπὸ τῆς ἐπαύριον τῶν σαββάτων, xxiii, 38 : πλὴν τῶν σαββάτων Κυρίου, etc. ; au datif, *Lév.*, xxvi, 35 : ἐν τοῖς σαββάτοις ὑμῶν... Le mot « sabbat », dans le reste de la Septante, se présente maintes fois, que ce soit au pluriel (σάββατα) ou au singulier (σάββατον), soit au nominatif soit au génitif, soit au datif soit à l'accusatif. Rien, absolument rien ne subsiste du fantôme d'un mot grec σάββατα indéclinable.

4° En réalité, le mot grec « sabbat » apparaît dès le début (papyrus Zénon, du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), comme « entièrement hellénisé »<sup>1</sup>. La formation de ce mot, comme il avait été déjà expliqué dans le mémoire cité par le R.P. Pelletier (p. 74, n. 2) intitulé « Sabbat et Parasève à Éléphantine d'après des ostraca araméens inédits », dérive non pas du mot hébreu *šabbāt*<sup>h</sup>, mais du mot araméen *šabbāh* ; c'est ce radical bilittère qui a été affecté du suffixe -τον, très fréquent en grec, où il a servi à composer des mots comme ποτόν « boisson », πρόβατον « bétail », φυτόν « plante », σπάρτον « corde », ἄριστον « repas du matin », ἐρπετόν « serpent », etc.<sup>2</sup>. De ce mot σάββατον, pl. σάββατα, on peut rapprocher, du point de vue de sa formation, le mot σάτον « séa » (mesure de capacité), composé du radical araméen *sē'āh*, état emphatique *sā'tā* (> *sē'ātā*), et du suffixe grec -τον. La transcription en grec du radical hébreu *šabbāt*<sup>h</sup> eût été normalement σάββαθ ; celle du nom araméen correspondant, à l'état emphatique : *šabbē'tā*, eût été normalement σαβθα, ou peut-être σαββεθα mais très difficilement σάββατα, contrairement à ce qu'avance le R.P. Pelletier, et cela pour deux raisons : 1° le deuxième α de σάββατα correspondrait à une prononciation ancienne *šabbatā* ou *šabbatā*, formes purement théoriques qui ne sont nulle part attestées ; 2° le τ de σάββατα ne saurait transcrire normalement le *t* (*taw*) de la désinence féminine emphatique (cf. Μάρθα > araméen *mārē'tā* « Marthe »<sup>3</sup> ; ταλιθα > araméen *tālītā* « la jeune fille »<sup>4</sup> ; ταβιθα > araméen *tābītā* « Tabitha »<sup>5</sup>). Le τ traduit normalement le *t* (*tē't*), du moins

1. Cf. *op. cit.*, p. 153 (« the thoroughly Hellenised σάββατα »).

2. Cf. P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien*, Paris, 1933. Voir le chapitre xxvi intitulé « Le suffixe -το ».

3. Nom propre féminin signifiant « la maîtresse, la dame », qu'on rencontre plusieurs fois dans le Nouveau Testament (*Luc*, X, 38, 40, 41 ; *Jean*, X, 1, 5, 19, etc.), et aussi dans *Aegyptische Urkunden aus den königlichen Museen zu Berlin* (n° 1153, I, 3 ; n° 1155, 4).

4. Attesté dans *Matthieu*, V, 41.

5. Nom propre féminin signifiant « la gazelle », attesté dans *Actes des Apôtres*, IX, 36, 40. — Dans les trois exemples allégués, la désinence -θα correspond exactement à la désinence araméenne pour l'état féminin emphatique (-tā).

à cette époque et en dépit d'un certain flottement ; mais, si  $\sigma\alpha\beta\beta\alpha\tau\alpha$  transcrivait directement  $\text{šabb}^{\text{el}}\bar{a}$ , on aurait pour le moins un certain nombre de transcriptions en  $-\theta\alpha$ , alors qu'en fait on rencontre exclusivement dans tous les documents bibliques et non bibliques les formes avec  $\tau$  :  $\sigma\alpha\beta\beta\alpha\tau\omicron\nu$ ,  $\sigma\alpha\beta\beta\alpha\tau\alpha$ <sup>1</sup>.

5° Si le mot  $\sigma\alpha\beta\beta\alpha\tau\omicron\nu$ , issu de la forme araméenne (et non pas hébraïque) du mot sabbat, a été dès sa naissance totalement hellénisé, pourvu du suffixe grec  $-\tau\omicron\nu$  et constamment traité comme un nom déclinable, tantôt au singulier et tantôt au pluriel, il en va tout autrement du nom grec de la Pâque : le plus fréquemment, ce nom est transcrit  $\pi\acute{\alpha}\sigma\chi\alpha$ , de l'araméen *pashā*, qui est la forme courante, celle de l'état emphatique, et il est indéclinable. C'est ainsi qu'on lit, par exemple :  $\delta\ \nu\acute{o}\mu\omicron\varsigma\ \tau\omicron\upsilon\ \pi\acute{\alpha}\sigma\chi\alpha$  (*Ex.*, XII, 43),  $\tau\eta\varsigma\ \epsilon\omicron\rho\tau\eta\varsigma\ \tau\omicron\upsilon\ \pi\acute{\alpha}\sigma\chi\alpha$  (*Ex.*, XXXIV, 25), etc. Mais ce cas n'est pas unique : on trouve dans la Septante d'autres noms transcrits de l'araméen, également à l'état emphatique et également indéclinables ; ainsi  $\mu\acute{\alpha}\nu\nu\alpha$  « la manne », de l'araméen *mannā* (hébreu *mān*), à l'accusatif  $\tau\eta\nu\ \mu\acute{\alpha}\nu\nu\alpha$  (*Néh.*, XIII, 9),  $\sigma\acute{\iota}\chi\epsilon\rho\alpha$  « la boisson enivrante », de l'araméen *šikérā* (hébreu *šékār*), au génitif  $\alpha\pi\omicron\delta\ \sigma\acute{\iota}\chi\epsilon\rho\alpha$ ,  $\epsilon\kappa\ \sigma\acute{\iota}\chi\epsilon\rho\alpha$  (*Nomb.*, VI, 3), au datif  $\epsilon\pi\iota\ \sigma\acute{\iota}\chi\epsilon\rho\alpha$  (*Deut.*, XIV, 26), etc.

6° Nul besoin d'imaginer, comme le fait le R.P. Pelletier, que, si le mot  $\pi\acute{\alpha}\sigma\chi\alpha$  — et aussi, selon lui, le mot  $\sigma\alpha\beta\beta\alpha\tau\alpha$  — se présentent dans la Septante comme une transcription pure et simple de l'araméen, c'est que les traducteurs de la Septante les auraient reçus tels quels par tradition orale du plus ancien passé d'Israël, hiératiques et immuables à travers les générations et les siècles, résistant en leur forme araméenne primitive à l'adoption de la langue hébraïque par les fils d'Israël à l'époque des Juges et des Rois, au prestige du texte biblique écrit, du texte biblique hébreu que les traducteurs de la Septante avaient pour mission de traduire en grec. En réalité, ces traducteurs, en présence des mots hébreux dont l'équivalent n'existait pas en grec, ont eu recours, qu'il s'agisse de la Pâque, de la manne ou du *šékār*, aux mots araméens correspondant aux mots hébreux, et cela parce que la langue araméenne, notamment dans les communautés juives d'Égypte, s'était substituée à l'hébreu en tant que langue courante, quotidienne, au temps de la domination perse : on en a pour preuves les nombreux papyrus et ostraca araméens provenant de colonies juives et trouvés non seulement à Éléphantine, en Haute-Égypte, mais encore en Moyenne et en Basse-Égypte, et qui se datent

1. Dans le *Corpus Papyrorum Judaicarum* (voir Index), le nom propre hébreu *Šabbat* est formé de l'hébreu *šabbāt*, est généralement transcrit avec  $\theta$  :  $\Sigma\alpha\beta\beta\alpha\theta\alpha\iota\omicron\varsigma$ ,  $\Sigma\alpha\beta\beta\alpha\theta\iota\omicron\nu$ ,  $\Sigma\alpha\mu\beta\alpha\theta\alpha\iota\omicron\varsigma$ ,  $\Sigma\alpha\beta\beta\alpha\theta\omega\iota\varsigma$ ,  $\Sigma\alpha\beta\beta\alpha\theta\omicron\varsigma$ ,  $\Sigma\alpha\beta\alpha\theta\iota\varsigma$  ; plus rarement avec  $\tau$  :  $\Sigma\alpha\beta\beta\alpha\tau\alpha\iota\omicron\varsigma$ ,  $\Sigma\alpha\beta\beta\alpha\tau\iota\omicron\nu$ ,  $\Sigma\alpha\mu\beta\alpha\tau\alpha\iota\omicron\varsigma$ ,  $\Sigma\alpha\beta\alpha\tau\alpha\iota\varsigma$ .

de l'époque perse. Quand la conquête d'Alexandre eut répandu en Égypte l'usage du grec, au point que les Juifs d'Égypte éprouvèrent le besoin de voir leurs livres saints traduits en grec, leur seconde langue, à côté du grec, ce n'était pas le vieil hébreu, mais la langue araméenne qui avait régné à l'époque perse dans tout le Proche-Orient et qui avait été pour eux à cette époque, durant des générations, la langue de tous les jours<sup>1</sup>.

7° L'hypothèse du R.P. Pelletier, selon laquelle les origines des mots *σάββατα* et *πάσχα* « se perdent dans la nuit des temps » (p. 73), se heurte à de ténébreux problèmes :

Et d'abord, au désert, à l'époque nomade, vers le milieu du second millénaire avant notre ère, les Hébreux parlaient-ils un idiome araméen ? Rien ne permet de l'affirmer. En fait les plus anciennes inscriptions araméennes remontent seulement au ix<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

En second lieu, si les Hébreux parlaient alors un idiome araméen, cet idiome araméen très ancien comportait-il déjà l'état emphatique, c'est-à-dire l'article postposé, tel qu'on le trouve dans le mot *πάσχα* ? Certaines inscriptions de Sam'al (aujourd'hui Zencirli) sont rédigées en un idiome archaïque, que les spécialistes appellent le « yaoudite » et que beaucoup considèrent comme une espèce de proto-araméen ; or, ce « yaoudite » ne comporte pas d'état emphatique. A vrai dire, nous ignorons tout de la langue que parlaient les Hébreux avant leur entrée dans la Terre promise, en Canaan.

En troisième lieu, une fois installés en Palestine, les Hébreux envahisseurs adoptèrent et adaptèrent la langue des Cananéens vaincus, celle que nous appelons l'« hébreu ». Ils ont alors parlé et écrit l'hébreu exclusivement durant plusieurs siècles, et c'est en hébreu qu'ont été écrits leurs livres saints et leurs liturgies. Quand l'araméen, à partir du vi<sup>e</sup> siècle av. J.-C., a peu à peu supplanté l'hébreu dans la vie courante, c'est l'hébreu qui est resté la langue sacrée d'Israël. Si les traducteurs de la Septante ont transcrit certains mots du texte biblique sous leur forme araméenne, ce n'est pas parce que le mot *πάσχα*, par exemple, leur en imposait en vertu de son antiquité prestigieuse, mais simplement parce qu'il avait été d'un emploi courant, quotidien, dans les communautés juives dans la période qui précéda immédiatement l'ère hellénistique. Au reste, il faut remarquer, ce qui semble avoir échappé au R.P. Pelletier, qu'à côté de la transcription *πάσχα* faite d'après l'araméen et de beaucoup la plus fréquente dans la Septante, on trouve aussi dans celle-ci (*II Chron.*, xxx, xxxv) la transcription *φασέκ*, *φασέχ*, faite d'après l'hébreu :

1. Cf. Henry St. John Thackeray, *A Grammar of the Old Testament in Greek*, vol. I, Cambridge, 1909, p. 28.

preuve que les traducteurs de la Septante ne se sentaient pas tellement liés par la forme araméenne.

Enfin, à quelle date le sabbat, à quelle date la fête de la pâque sont-ils apparus en Israël ? Sous quelle forme, sous quelles influences s'y sont-ils initialement développés ? Ce sont là de très délicats problèmes ; il serait imprudent, semble-t-il, de s'appuyer sur l'histoire des noms grecs du sabbat et de la pâque, noms qui ont toute chance d'être issus de l'araméen à l'époque achéménide, donc d'un araméen d'assez basse époque, pour démontrer l'extrême antiquité des deux grandes institutions juives.

En conclusion, il faut remercier et féliciter le R.P. Pelletier pour sa savante recherche, qui a le mérite d'attirer l'attention sur un intéressant et curieux problème philologique et de susciter de nouvelles observations sur l'œuvre et les méthodes des traducteurs judéo-alexandrins de la Bible.

---

#### LIVRES OFFERTS

M. Jean FILLIOZAT a la parole pour deux hommages :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage de M. Chen Tsu-Lung intitulé *Éloges de personnages éminents de Touen-houang sous les T'ang et les cinq Dynasties*<sup>1</sup>.

M. Chen Tsu-Lung, actuellement professeur à l'Université de Taipeh, a composé cet ouvrage pendant qu'il était membre de l'École française d'Extrême-Orient. Les textes en question, qui proviennent de la collection Pelliot, correspondent à un genre littéraire ancien en Chine et attesté par eux en Asie centrale sinisée. Ces textes correspondent aussi à des portraits identifiés par des inscriptions de Touen-Houang dont un certain nombre avaient été relevées par Pelliot et qui pourront, dans certains cas au moins, être mises en rapport avec les textes d'éloges publiés par M. Chen Tsu-Lung en fac similés et en déchiffrement autographié. Le volume constitue le n° LXXX de la série des Publications de l'École française d'Extrême-Orient.

Je dépose également un article du *Journal Asiatique*, « Taoïsme et Yoga »<sup>2</sup>, où j'ai tenté de fournir une contrepartie indienne à des articles d'Henri Maspero qui avaient traité de techniques psychophysiologiques taoïstes. Ces techniques sont en effet analogues à nombre de celles qui ont été largement employées en Inde, avec variantes et développements, depuis cinq à six siècles avant notre ère.

L'influence de l'Inde sur la Chine a été massive et sans retour dans le domaine

1. Publication de l'École française d'Extrême-Orient, Adrien-Maisonneuve, Paris, 1970, 197 p. 20 planches.

2. *Journal Asiatique*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1970, 87 p.